



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2022\_798

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS  
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE L'ATELIER MÉCANIQUE PROVISOIRE  
D'ANNEZIN - DÉPOT DE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane va procéder à l'aménagement intérieur de l'atelier mécanique provisoire situé à Annezin (62232), Cité du Plat Rio, 70 boulevard de la République,

Considérant qu'il y a lieu, conformément au Code de l'Urbanisme, de déposer une déclaration préalable relative à cette opération,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les autorisations prévues notamment par le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, le code forestier et le code de la construction et de l'habitation dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.

**Le Président,**

**DECIDE** de déposer une déclaration préalable, au titre du Code de l'Urbanisme, ayant pour objet la réalisation de travaux concernant l'aménagement intérieur de l'atelier mécanique provisoire situé à Annezin (62232), Cité du Plat Rio, 70 boulevard de la République, et de signer toutes les pièces afférentes,

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.



Fait à Béthune, le .. **22 DEC. 2022**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **23 DEC. 2022**

Et de la publication le : **23 DEC. 2022**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**